

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL****Du 16 décembre 2016 à 20 h 00 à la Salle des Communes du Château d'Aigle**

Président : M. Jean-Luc MAYOR
Secrétaire : Mme Barbara DEVAUD
Scrutateurs : Mme Laurence BURNIER
M. Alain MORET
Huissier : M. Albert BERTHOLET

M. le Président ouvre la séance à 20 h 02. Il lit l'ordre du jour et demande à chacun de l'accepter.

L'ordre du jour tel que proposé est accepté à l'unanimité.

1.1. Appel

L'appel fait constater la présence de 59 conseillers, 11 sont excusés.

1.2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 28 septembre 2016

La secrétaire annonce avoir reçu en date du 8 décembre 2016 par M. Philippe PASCHE, une demande de corrections (en page 16, 3^{ème} et 4^{ème} §) :

1. « M. Livio HÜRZELER [et non pas « M. Philippe PASCHE »] revient sur l'interdiction de tourner à droite du chemin du Châtelard. ... ».

2. En conséquence le § suivant doit être modifié comme suit :
« M. Philippe Pasche [et non pas « Il »] ajoute que s'il a bien compris les communications du Président, ... ».

Le procès-verbal ainsi modifié de la séance du conseil du 28 septembre 2016 est accepté à l'unanimité.

1.3. Communications du Président

Courrier

En date du 7 novembre, M. Daniel BERGMANN a écrit au Président pour informer de sa démission au 31.12.2016.

Le Président annonce que le PLR est informé de cette démission et qu'il assermentera un nouveau conseiller en mars 2017.

Recours

En date du 24 avril 2016, un recours de MM. BELLWALD et HÜRZELER avait été déposé. Ce recours a été rejeté. Il n'y aura pas de recours au tribunal fédéral.

Le recours de M. JAGGI sur le préavis 2016-09 pour la modification du collecteur des eaux secteur Les Melleys n'a pas encore été traité par le Conseil d'Etat. Il n'y a donc aucune remarque sur ce recours.

Sortie au Grand Conseil

Le Président remercie M. Grégory DEVAUD, président du Grand Conseil vaudois pour la sortie organisée le 22 novembre au Grand Conseil avec visite, présentation et repas. 45 conseillers étaient présents.

Carnet noir

Décès de M. Pascal Dubi le 22.10.2016, conseiller communal libéral de 1986 à 1999.

Décès de M. William Fath le 6.11.2016, conseiller communal radical de 1982 à 1986.

Décès de M. Antonio Lorente le 9 décembre, beau-père de M. Frédéric Borloz, syndic.

Naissances

Aucune naissance au Conseil. 9894 habitants à ce jour à Aigle.

1.4. Communications de la Municipalité

Mme Isabelle RIME, municipale

Hôtel de Ville

Suite au départ de la gendarmerie et de la police de sûreté, leurs anciens locaux sont à louer.

Ancienne maison de ville

Un recours sur les adjudications a été reçu. La séance de conciliation aura lieu le 22 décembre. Aucune opposition au classement n'a été reçue. Le bâtiment est donc en note 1, soit d'importance nationale.

ATALC

Le Directeur, M. Pierre-Alain MORARD ayant cessé ses activités, M. Didier OPPLIGER débutera le 1^{er} janvier 2017. Les Communes se réjouissent de travailler avec et lui souhaitent la bienvenue.

Mme Maude ALLORA, municipale

Connaissance 3 – L'Université des seniors

Un bon cadeau pour une carte d'adhérent de 50.- sera proposé à chaque nouveau retraité car les cours de préparation à la retraite n'ont pas eu la fréquentation escomptée.

Cartes CFF

Les cartes journalières seront toujours proposées à 40.- pour 2017.

Projet retraités

Le projet « Pas de retraite pour ma santé » sera initié sur la Commune. Cela fait partie du programme cantonal « ça marche ! Bouger plus, manger mieux ». Il promeut une activité physique et une alimentation adaptée auprès des seniors. Au terme de la 1^{ère} année, un bilan sera effectué afin de statuer sur la pérennisation du projet et son co-financement par la Commune.

Publibike

Après 7 années d'exploitation du réseau Publibike dans le Chablais, le contrat a été dénoncé au 31.12.16 par les communes d'Aigle et Monthey. Cette décision a été motivée par la faible utilisation des vélos en libre-service et de ses coûts d'exploitation élevés. Des mesures compensatoires seront proposés en relation avec la mobilité douce.

ARASAPE

M. Galéano reprendra le poste de directeur au 1^{er} janvier. Il travaillait précédemment au Centre Social Régional d'Yverdon-les-Bains comme responsable de l'unité Revenus d'insertion.

M. Piero RUGGIERO, municipal

Aménagement des cours d'école Dents-du-Midi et Petits Pois

Les enfants se plaignaient régulièrement auprès de leur enseignante, chez l'infirmière scolaire des conflits qui entachaient les récréations. De nombreux enfants disent avoir peur d'aller à la récréation. L'idée de créer des espaces propices aux jeux et à la socialisation mais aussi la tranquillité. La première étape vient d'être inaugurée, les petits peuvent désormais jouir de leurs espaces de jeux. Ce projet a vu le jour, grâce à des ateliers participatifs, les enfants, les habitants du quartier ont mis tous la main à la pâte pour que cet espace leur appartienne, à eux d'en prendre soin. D'autres structures et aménagement viendront enrichir l'espace récréation d'ici 2020, quelques 360 élèves sont impliqués dans ce projet où chaque tranche d'âge aura son secteur.

Police

D'un commun accord, le comité directeur de la police du Chablais et le commandant Pascal Wüthrich ont décidé de résilier leurs rapports de travail pour la fin du mois d'octobre. Un intérim est assuré par le capitaine Claude Ruchet. Une mise au concours pour le poste d'un nouveau commandant va être organisé sous la responsabilité du comité directeur de l'EPOC dans le premier trimestre 2017. Le commandant Pascal Wüthrich était à la tête de l'EPOC depuis 2012 lorsque la structure de police a réuni les effectifs d'Aigle, d'Ollon et de Bex. Auparavant, il avait occupé le poste de commissaire de la police municipale d'Aigle où il avait été engagé en mai 2008. La Municipalité le remercie de sa collaboration et lui souhaite tous leurs meilleurs vœux.

PC

Le nouveau commandant est depuis le 1^{er} juillet M. Olivier Pittier. Le capitaine Ugo Fastiggi est responsable logistique et le major Eric Haug est responsable administratif.

M. Grégory DEVAUD, municipal

M. le Municipal donne deux rendez-vous à chacun demain : A la déchetterie sera préparé le vin chaud et les jetons de présence peuvent être retirés à la cave communale de 9 h à 12h ainsi que la vente de vin.

M. Frédéric BORLOZ, syndic

Centre-Ville

M. le Syndic souligne la qualité du projet Aigle-Cité pour les Fêtes de fin d'année. La Municipalité a décidé d'accorder un soutien particulier de 15'000.- et 15'000.- de garantie de déficit.

La journée des Etats généraux a été forte intéressante et laborieuse. Il remercie chacun d'être venu. La Municipalité prend le temps d'étudier ce qui s'est dit. Le rapport va être envoyé aux différents membres. Un certain nombre de choses en découlent qui impliquent d'analyser des situations nouvelles. Ces analyses sont en cours et seront communiquées aux membres des Etats généraux dans une réunion aux alentours de mi-février pour voir la suite à donner. Toute mise en œuvre nouvelle est assez compliquée.

Procédure judiciaire

La procédure de l'affaire Benoît Lange est en cours.

Administration

M. le Syndic présente M. Régis JOLY, nouveau secrétaire municipal adjoint.

Agglo

La deuxième mouture de ce projet qui contribuera à encore développer les liens du Chablais sera présentée avec un bon espoir de remporter la catégorie des Agglo.

M. Alexandre FAVRE, dont le retard avait été annoncé, est arrivé.

L'assemblée compte 60 conseillers présents.

2.1. Préavis Municipal n° 2016-15 du lundi 17 octobre 2016 relatif au « Budget ordinaire pour l'année 2017 »

Rapporteur : M. Jean-Paul JOTTERAND, CoFin

M. le Président présente la procédure de discussion et de vote. Il passe la parole à M. JOTTERAND pour la lecture de son rapport. Il ouvre la discussion sur le budget chapitre par chapitre. Les amendements proposés seront votés de suite. Puis discussion sur le rapport de la Cofin. Puis nous passerons au vote sur le rapport de la CoFin.

Conclusions du préavis municipal :

D'adopter le budget ordinaire pour 2017 comprenant :

Aux dépenses	Fr. 44'004'650.00
Aux recettes	Fr. 42'497'120.00

Soit un excédent de dépenses de Fr. 1'507'530.00

De prendre acte des budgets d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle.

Conclusions du rapport de la commission des finances :

D'adopter le budget ordinaire pour 2017 comprenant :

Aux dépenses Fr. 43'625'650.00

Aux recettes Fr. 42'497'120.00

Soit un excédent de dépenses de Fr. 1'128'530.00

De prendre acte des budgets d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle

Discussion

M. Frédéric BORLOZ, syndic, entame la discussion car il lui semble important à l'entrée en matière de ce budget de donner des informations générales pour guider sur l'appréciation des amendements et la position de la Municipalité. A l'unanimité, la Municipalité demande de refuser les amendements proposés. De manière globale, les comptes sont bons et les comptes de ces dernières années étaient bons avec des marges d'auto-financement conséquentes. Les différences proviennent d'événements non-prévisibles qui ont lieu chaque année. Des ventes de terrains par exemple avec donc des bénéfices. La répartition des charges avec la facture sociale ne peut pas être anticipée. Il y a des effets dents-de-scie avec les nouvelles péréquations. Les calculations dépendent du bouclage des comptes. Le Canton fait des calculs mais il y a d'énormes différences d'une Commune à l'autre. La répartition vient après. Nous rentrons dans un nouveau système avec des raisons de penser que ce sera plus favorable que prévu. Les terrains en zone industrielle vont venir générer des profits importants qui vont corriger les résultats. La construction d'un budget prend du temps, il commence en mars pour arriver en juin avec un projet de budget. Puis interviennent les choix politiques et ensuite les chiffres du canton qui arrivent en septembre. Cette construction fait qu'on a des chiffres fiables et réels. On construit les chiffres. On ne tient pas compte des suppositions, raison pour laquelle il y a une différence entre le budget et les comptes. La Municipalité a décidé de présenter ce budget par rapport aux chiffres réels des résultats qui pourront être meilleurs qu'annoncés et demande de bien réfléchir aux amendements. Ils touchent des sujets qui ont surpris. Il y a un besoin de personnel supplémentaire et on ne peut pas tirer sur la corde éternellement. Il n'a jamais été engagé de personnel pour rien. Des heures supplémentaires importantes ont été cumulées auprès des chefs de service qui n'ont pas droit de demander le paiement des heures supplémentaires. Le fonctionnement même de l'administration en dépend. La Municipalité n'a pas augmenté le personnel depuis 2013. En comparaison avec d'autres communes, Aigle a des coûts administratifs comparativement

(2012) les plus bas. On demande beaucoup au personnel, des projets en cours avec des ambitions pour la ville.

Concernant la demande de diminuer les soutiens aux activités sportives, depuis 2008, les soutiens à des activités locales augmentent. Il y a une dynamique incroyable à Aigle avec des gens qui s'investissent pour animer la ville. Il n'y a pas de raison de diminuer ces soutiens. Des gens bénévoles transpirent et essaient d'animer. Le souhait est de soutenir les activités, par exemple, Aigle-Cité fait un travail considérable.

La Commune d'Aigle a mis 20 ans pour se stabiliser financièrement. Les années 80 et 90 ont été difficiles. Durant les années 2000, il a fallu essayer de rattraper et stabiliser la situation. Depuis 2006, on a pu rattraper les entretiens routiers et de bâtiments qui manquaient. 20 ans d'effort. Aujourd'hui on est à jour. Le syndic demande : « Voulez-vous prendre de nouveau du retard ? C'est un signe politique qui n'est pas justifié. Jamais des moyennes de marge d'autofinancement n'avaient été aussi bonnes, entre 6 et 7 millions, ces dernières années.

Si en revanche, on éprouvait des difficultés à boucler cet exercice, dans ce cas on devra réagir sur le plan structurel et nous repenserons les fonctionnements. Avant de couper dans les sociétés locales, il faut démontrer qu'il existe de réelles difficultés.

M. François DELADOEY donne la position du groupe UDC qui rejoint celles de nos pairs élus à la CoFin. Cette commission ne nous recommande pas de refuser le budget mais a jugé que certains points doivent être amendés. Il souligne le consensus prenant la forme des amendements proposés que l'UDC enjoint à ratifier.

M. Jean-Paul JOTTERAND n'accepte pas les propos du Syndic, disant que le budget est un acte administratif. Le budget est un acte politique. Le budget est de la compétence du Conseil Communal qui peut donner une impulsion, une direction. Concernant l'amendement au sujet du personnel communal, le 15 novembre la CoFin a eu une séance avec le syndic et le boursier. Elle a demandé l'utilité de l'augmentation. Le syndic a fait une liste des tâches qui sont très nombreuses. Peut-être est-ce une erreur de décider de couper mais ceci a été fait en connaissance de cause. Les budgets 2015 et 2016 avaient déjà des hausses de 15%. Mentionner que la CoFin veut diminuer le soutien aux activités sportives est faux. La CoFin maintient le budget 2016. Ce n'est pas la même chose de maintenir que de couper des prestations. Le souhait est de garder des ressources pour les investissements. Le rapport BDO a été entre les mains de la CoFin. Il dit que la vision à moyen terme avec tous les investissements qui nous attendent comme les collèges et la grande salle projette un problème à résoudre à partir de 2019. Nous sommes devant deux variantes. On peut aller dans le virage et freiner fort au virage ou aller tranquillement jusqu'au virage et ralentir les investissements.

M. Frédéric BORLOZ répond que les augmentations sont liées aux classes selon les règlements communaux. Il n'y a pas eu d'augmentation de personnel. Il ajoute que quand on coupe dans un compte destiné à soutenir les activités des gens c'est qu'on donne moins.

M. Clément REBER revient sur l'occasion de donner une impulsion qui selon la CoFin est une impulsion à la baisse. Est-ce que notre Commune est en phase de développement ? Des choses sont primordiales pour l'avenir. Veut-on donner un signal de baisse de développement ?

M. Michel CLAUDEL ajoute que chacun est assez grand pour savoir ce qu'il veut voter. S'il y a tant d'histoires, le vote par bulletin secret sera demandé pour permettre la liberté.

M. Cyril ZOLLER signale que ce qui est important c'est qu'on passe à la prochaine étape. On a des avis complètement différents. Par bulletins secrets ou pas, chacun doit pouvoir donner son avis. Il faut y aller et on verra le résultat. Il est dommage de couper dans des activités.

Administration générale p. 18 à 25

M. Jean-Paul JOTTERAND lit l'amendement n°1 de la CoFin au compte 110.3011.00 « Traitements du secrétariat municipal ».

Mme Maude ALLORA souligne le travail exceptionnel du secrétariat et qu'il serait dommage d'accepter cet amendement.

M. Jean-Paul JOTTERAND lit l'amendement n° 2 de la CoFin au compte 172 « Activités sportives diverses ».

M. Philippe BELLWALD demande au sujet du compte 160.3653.04 « Aigle Région » qui est financé au prorata du nombre d'habitants, pourquoi il a une forte augmentation alors que la population est constante. Il demande des explications.

M. Frédéric BORLOZ répond qu'il y a un décalage des années qu'ils essaient de corriger, comme des projets immobiliers qui devaient se construire et qui ne le sont pas. La somme est supérieure par rapport au décompte final.

M. Jean-Marc CROUSAZ relève que l'on vote un budget et pas les comptes. Ces dernières années les comptes ont été meilleurs que le budget. Si d'aventure, les comptes ne sont pas bons on pourrait revoir le prochain budget. On doit faire confiance à la Municipalité. Il propose de refuser les différents amendements.

M. Philippe PASCHE souligne que sur le principe le budget déficitaire est peu sympathique. Le groupe a déposé un postulat pour demander une analyse comparative et une analyse d'efficacité des tâches communales pour éviter de se trouver à nouveau dans un budget pareil l'année prochaine. Ce postulat donnera une contrainte pour cette analyse.

Vote sur l'amendement n° 1 de la CoFin

34 non

26 oui.

L'amendement est refusé.

Vote sur l'amendement n° 2

M. Piero RUGGIERO rappelle qu'il y a une année, lors de la période électorale, tous dans les débats parlaient d'animer notre ville été ou hiver. Il demande de refuser cet amendement pour le bien-être de notre population.

34 non

26 oui.

L'amendement est refusé.

Finances p. 26 à 29

M. Livio HÜRZELER pose une question au nom de l'Entente Aiglonne à la Municipalité sur le compte 229 relatif aux deux emprunts contractés en 2007 auprès de la banque. Ils arrivent à échéance au 20 mars 2017 et au 28 septembre 2018. Pour quelle raison la Municipalité s'est adressée à une banque étrangère alors que la Loi sur les Communes demande de traiter avec des banques suisses. La banque Dexia dépend d'une juridiction étrangère, révélée au grand public pour ses investissements hasardeux. L'Entente aiglonne demande de mettre un terme et demande les intentions de la Municipalité à l'échéance et quelles mesures elle souhaite prendre pour cesser les rapports.

M. Frédéric BORLOZ répond qu'il s'agit d'un emprunt donc nous ne sommes pas concerné par l'article de loi. Les appréciations dépendent de la période dans laquelle on se trouve. Par exemple, la BCV et l'UBS ont été soutenue par l'Etat à un moment donné. Ces emprunts ont été contractés bien avant à travers des courtiers suisses en Suisse qui proposaient des emprunts sur les marchés étrangers. A l'échéance, un nouvel appel sera fait. La Municipalité tient compte du taux mais aussi de l'importance économique que représente un établissement bancaire sur la place d'Aigle.

Domaines et bâtiments p. 30 à 43

M. Jean-Paul JOTTERAND lit l'amendement n° 3 de la CoFin sur le compte 353.3141.10 « Le Bec d'Aigle – travaux d'amélioration ».

Mme Isabelle RIME rappelle le programme de politique énergétique. Ce projet s'inscrit dans cette ligne. Aucuns travaux d'amélioration sur ce bâtiment n'a été fait. Pour des questions pratiques et de respect des locataires, il a été fixé de faire ces travaux en une seule fois. Elle demande de refuser cet amendement.

M. Michel CLAUDEL demande si vous accepteriez dans votre maison de changer une fenêtre par ci par là. De plus, il existe un risque dans les constructions avec beaucoup d'entreprises qui ouvrent et beaucoup qui ferment. La qualité choisie cette année n'est pas la même l'année suivante. Cela peut donner un style baroque dans la rue. Du côté économie d'énergie, au prix où le mazout prend l'échelle, l'économie pas faite sur les fenêtres sera sur les produits pour chauffer. Il demande de refuser l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 3 de la CoFin

42 Non

17 Oui

1 blanc.

L'amendement est refusé.

Travaux p. 44 à 51

M. Jean-Paul JOTTERAND lit l'amendement n° 4 de la CoFin sur le compte 411 « Service technique ».

Mme Isabelle RIME rappelle qu'au service technique, une nouvelle personne remplace une personne qui doit en plus faire les études pour les travaux sur les bâtiments. Il est compliqué de donner les mandats à l'extérieur et toujours plus facile de travailler à l'interne. La Commune a de gros projets pour les années à venir.

M. Carlo CARRIERI a bien entendu M. le Syndic parler de tirer sur la corde. Il relève qu'à force de tirer sur la corde, le risque de burn-out augmente. En plus, la Commune n'a plus d'assurance perte de gain. En cas de dégât, cela coûterait beaucoup plus à la population.

Vote sur l'amendement n° 4 de la CoFin

34 Non

26 Oui.

L'amendement est refusé.

M. Jean-Paul JOTTERAND lit l'amendement n° 5 de la CoFin sur le compte 431.3142.10 « Entretien du réseau routier par les entreprises »

M. Grégory DEVAUD recommande de refuser cet amendement. La Municipalité a mandaté un bureau pour la planification qui se fait sur trois axes, soit l'entretien optimal, de maintien et déficitaire. L'arbitrage est déjà fait pour éviter plusieurs entretiens. Pour l'entretien des routes, on compte 258'500.-, le reste du compte est pour des événements qui ont lieu chaque année comme des fissures, etc...

Vote sur l'amendement n° 5 de la CoFin

Non 32

Oui 27

Blanc 1.

L'amendement est refusé.

M. Jean-Yves DELAPIERRE qui avait annoncé au Président avant la séance part comme prévu.

L'assemblée compte donc 59 présents.

M. Jean-Paul JOTTERAND lit l'amendement n° 6 de la CoFin sur le compte 440 « Espaces verts et cimetière ».

M. Piero RUGGIERO rappelle que les espaces verts comprennent les entretiens des places de jeux. On veut une belle ville, qu'elle soit notre carte de visite. Il propose de refuser l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 6 de la CoFin.

Oui 28

Non 31.

L'amendement est refusé.

Instruction publique et Cultes p. 52 à 55

La discussion n'est pas demandée.

Police p. 56 à 61

La discussion n'est pas demandée.

Service Social p. 62 à 63

La discussion n'est pas demandée.

Service des Eaux p. 64 à 65

La discussion n'est pas demandée.

Charges et Revenus par nature p. 66 à 77

La discussion n'est pas demandée.

Les amendements du rapport de la CoFin étant tous refusés, les conclusions du rapport de la CoFin sont donc les rapports du préavis municipal, soit :

Conclusions du préavis municipal :

D'adopter le budget ordinaire pour 2017 comprenant :

Aux dépenses	Fr. 44'004'650.00
Aux recettes	Fr. 42'497'120.00

Soit un excédent de dépenses de Fr. 1'507'530.00

De prendre acte des budgets d'investissements communaux ainsi que du financement qui en découle.

Vote sur ces conclusions précitées

43 Oui

7 Non

10 Abstentions.

Les conclusions avec amendements refusés du rapport de la CoFin, soit du préavis municipal sont acceptées à la majorité.

2.2. Préavis municipal n° 2016-16 du lundi 7 novembre 2016 relatif à « L'aménagement du carrefour Frédéric Rouge »

Rapporteur : M. Alain MORET

Conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission chargée de l'étude :

1. d'adopter le projet relatif à la demande de crédit pour l'aménagement du carrefour Frédéric Rouge
2. d'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de Fr. 1'569'240.- TTC pour l'aménagement du carrefour Frédéric Rouge
3. d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant TTC de Fr. 1'569'240.-, après déduction du montant de Fr. 15'000.-, représentant le montant de la TVA à récupérer relative aux travaux des eaux potables et des eaux usées
4. d'encaisser toutes les aides financières qui nous seraient versées et de les porter en déduction du présent crédit
5. d'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés à l'eau et à l'épuration sera prélevée sur le compte réserve respective. Le solde sera amorti selon nos possibilités, mais au maximum sur 20 ans
6. de considérer que ce préavis répond au postulat du 7 mai 2015, « Place de la Gare, de l'incident à l'accident ».

Discussion

M. Jean-Paul JOTTERAND annonce la position de la CoFin qui accepte le crédit et les conditions figurant dans le préavis. Ce projet s'inscrit dans le plafond d'endettement actuel. La CoFin suggère de coordonner au mieux avec les constructions des immeubles pour limiter les frais.

M. Christophe BARBEZAT, conformément à l'article 69 paragraphe 2 du Règlement du Conseil, l'Entente aiglonne fait la demande suivante : de lancer la discussion sur l'entrée ou non en matière du préavis 2016-16 « Aménagement du carrefour Frédéric Rouge ».

Il est soutenu par 14 conseillers soit au-delà d'un cinquième.

Il développe son raisonnement, soit :

« Pour les raisons suivantes :

L'urgence de cet objet n'est pas démontré et donc pas prioritaire. L'état d'avancement des projets Margencel et Novassales n'est pas connu. La situation va certainement évoluer et les besoins futurs aussi.

Les Etats généraux ne sont pas terminés. Nous sommes qu'au commencement des états généraux. Il serait judicieux que nous puissions avoir une vue d'ensemble, bien plus précise, de ce que nous voulons pour la ville d'Aigle, avant de commencer les travaux.

Nous avons un budget déficitaire et donc des finances difficiles. Pour rappel, le projet ne figure que dans les priorités n° 2 du budget d'investissement.

Par conséquent, au nom du groupe de l'Entente Aiglonne, nous vous invitons à soutenir notre demande par une non-entrée en matière, ainsi que, de reporter le préavis 2016-16 « Aménagement du carrefour Frédéric Rouge » jusqu'à l'exécution des travaux du projet Margencel. »

M. Michel CLAUDEL pense que lorsqu'on s'occupe d'un préavis, on a dû voir. Le rond-point n'est pas urgent. La Municipalité a réfléchi que ce ne sont pas des travaux à faire demain. L'urgence est sur le papier pour le canton pour débloquer et aménager le carrefour. Le Canton demande de faire les frais pour la sécurité.

M. Grégory DEVAUD recommande de refuser la proposition de M. BARBEZAT. La forme est claire, il ne s'agit pas d'un préavis d'urgence. Par contre, il est nécessaire d'avoir une coordination avec les travaux futur sur le quartier Margencel. Le PQ Margencel est en vigueur. La demande de permis construire faite. Les plans sont à la Commune. Le dossier est en attente des signatures des propriétaires et des promettants acquéreurs. Le dossier est totalement conforme au PQ et par rapport au fait qu'il est nécessaire d'avoir la garantie de réalisation de ce carrefour pour l'obtention du permis de construire pour les bâtiments à construire à proximité. Lors de l'examen préalable relatif au plan de quartier, au sujet de la circulation, le dossier est revenu par la CAMAC avec des remarques. Il a été confirmé qu'il n'y aurait pas d'autorisation si le préavis était refusé. Il encourage à aller de l'avant. Les études ont été menées dans le cadre de l'Agglo pour la mobilité douce et le trafic motorisé.

M. Philippe BELLWALD entend bien les explications données. En tant que professionnel du génie civil, c'est la première fois qu'il entend parler des finitions d'une route alors qu'on n'a pas les bâtiments autour. S'il n'y a pas d'urgence, il ne voit pas pourquoi le Conseil doit se prononcer sur un projet qui n'est pas sur les rails. Il a l'impression de mettre la charrue avant les bœufs.

M. Grégory DEVAUD répond que des études ont été menées et mandatées par la Commune pour étudier le maximum de ce qui peut être fait pour présenter un préavis. Le PQ Margencel a été validé. Il est précis en terme de potentiel d'habitation, d'accessibilité et de circulation. L'état de finition actuel permet de prendre une décision. Donner le programme des travaux est impossible. Les plans sont mis à disposition. Les objets sont mis à l'enquête.

M. BELLWALD pose la question si le préavis est le mieux adapté. S'il n'existe pas une autre solution pour prendre une décision lorsque les contours de ces projets seront connus un peu plus tard.

M. Philippe PASCHE au nom du groupe PLR demande que ce Conseil vote sur l'entrée en matière de ce préavis. Le PQ Margencel est un plan de quartier. Il ne voit pas en quoi les détails du plan de quartier et les constructions empêchent de décider ce préavis. Les travaux sur ce rond-point ne vont pas débuter sans coordination. Les propriétaires ont décidé sur la base d'un PQ.

M. Philippe BELLWALD a vu que le budget est déficitaire. Nous ne savons pas comment le futur sera fait. S'engager pour un préavis pour ensuite se dire que ce n'est pas ce qu'il fallait faire. Il est d'accord de s'engager sur le principe mais pas sur un préavis aussi détaillé. Il demande s'il existe une autre solution pour prendre des décisions.

M. Grégory DEVAUD répond que les garanties de réalisation sont subordonnées à une autorisation de dépenser. Le budget a été voté donc la garantie est le présent préavis.

Vote sur la non-entrée matière

A la majorité, la demande de non-entrée en matière est refusée.

M. Grégory DEVAUD remercie la commission chargée de l'étude de ce préavis pour le travail effectué.

Les conclusions du rapport de la commission et du préavis municipal sont acceptées à la majorité.

2.3. Préavis municipal n° 2016-17 du lundi 7 novembre 2016 relatif à « La Fixation d'un plafond d'endettement et de risque pour cautionnements pour la législature 2016-2021 »

Rapporteur : M. Jean-Paul JOTTERAND, CoFin

Conclusions du préavis municipal :

1. de fixer le plafond d'endettement brut admissible à hauteur de CHF 100 millions pour la durée de législature 2016-2021, risque pour cautionnements inclus ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement brut atteigne le montant fixé au point 1 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon l'art. 4 ch. 7 LC).

Conclusions amendées du rapport de la commission des finances :

1. de fixer le plafond d'endettement brut admissible à hauteur de CHF 100 millions pour la durée de législature 2016-2021, risque pour cautionnements inclus ;
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter jusqu'à ce que l'endettement brut, risque pour cautionnements inclus, atteigne le montant fixé au point 1 ;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon l'art. 4 ch. 7 LC).

Discussion

M. Frédéric BORLOZ répond que la Municipalité se rallie aux conclusions de la CoFin.

M. Philippe BELLWALD au nom de l'Entente aiglonne propose un amendement :

« Fixation d'un plafond d'endettement et de risque pour cautionnements pour la législature 2016-2021.

- Vu le manque d'information du préavis municipal 2016-17 qui ne mentionnent aucun des montants de la dette ou des cautionnements actuels ;
 - Vu que le plafond d'endettement proposé qui représente le 238% des revenus et que les instructions de l'Etat de Vaud respectivement du SCL signale qu'un taux de 150% est mauvais et qu'un taux de 200% est critique ;
 - Vu que le point d'impôt ne progresse pas depuis plusieurs années et que nous aurons de plus en plus de peine à rembourser notre dette.
- L'Entente aiglonne propose au Conseil communal de fixer le plafond d'endettement (dette + cautionnements) à une valeur de 80 Millions au motif qu'une dette supérieur provoquera à court terme une hausse d'impôt massive. »

M. Frédéric BORLOZ apporte des précisions sur les données par rapport à la dette. Les informations sont données dans le budget. Si quelqu'un souhaite d'autres informations sur l'historique de la dette, elles se trouvent dans le rapport de gestion, lequel a été distribué à tous les nouveaux conseillers communaux. Selon les directives cantonales, soit 250 %, on arrive à 97 millions. BDO a fait des calculations assez compliquées proposant un plafond de 100 millions. En page 8 du budget, on trouve l'évolution du point d'impôt. Les statistiques montrent que cette valeur-là augmente. Si on compare à d'autres communes, on gagne moins par contribuables. On a la population qu'on a. On arrive quand même à avoir des comptes positifs. C'est positif qu'on n'augmente pas le point d'impôts de notre population. Personne n'a envie d'avoir 100 millions de dette. Il s'agit d'une capacité de faire des emprunts en cas de nécessité. Ce n'est pas un objectif d'y arriver. Chaque année, des investissements sont faits et il y a quand même des amortissements des dettes. La situation est positive et maîtrisée. Si l'on a l'envie de faire des investissements, on le peut via un préavis ou par voie d'initiative du Conseil. Baisser le plafond ne sert à rien car on ne fixe pas un objectif mais une marge. Il est difficile de faire mieux que ce que BDO a proposé.

M. Christophe BARBEZAT demande quel message nous souhaitons donner à nos électeurs avec un budget déficitaire. La vente de terrain n'est pas sûre d'arriver. Ce qui va arriver c'est d'augmenter notre point d'impôt. On ne peut pas dire que tout va bien avec un budget déficitaire. Il faudra expliquer à nos électeurs pourquoi on augmente les impôts.

M. Frédéric BORLOZ répond qu'il n'y a pas de lien entre le plafond d'endettement et le point d'impôt.

Mme Corinne DI MARCO demande la raison de monter si haut à 100 millions.

M. Frédéric BORLOZ répond que nous avons raison de fixer une limite à ne pas dépenser. Le Conseil décidera si ce plafond sera approché ou pas en fonction des préavis acceptés. C'est une limite virtuelle calculée selon les bases solides du rapport BDO.

M. Livio HÜRZELER demande à quoi bon aller à 100 millions si on est à 80. La situation des communes vaudoises depuis que ces plafonds ont été introduits s'est péjorée.

M. Frédéric BORLOZ répond qu'actuellement on est à 80 millions + 20 millions cautionnement. Il propose 100 millions y compris les cautionnements soit le même plafond qu'auparavant.

M. Christophe BARBEZAT ajoute que Montreux a accepté un plafond d'endettement un peu plus bas.

M. Jean-Paul JOTTERAND demande ne pas regarder les communes d'à côté. Certaines communes ont un plafond 3 x plus élevé que Aigle. Le plafond est une limite technique fixée. Si on ne l'a pas utilisé jusqu'à maintenant pourquoi ne pas le baisser. Car on le fixe pour 5 ans et si on veut le remonter, on doit demander au Conseil d'Etat. La procédure est compliquée. Si un immeuble avec un excellent rapport locatif avec un rendement de 10 % se propose à la Commune ce serait dommage de manquer l'opportunité avec un plafond d'endettement trop restrictif.

Vote sur l'amendement de l'Entente aiglonne

*L'amendement sur la fixation d'un plafond d'endettement à 80 millions est refusé à la majorité.
46 non, 12 oui, 1 abstention.*

Vote sur les conclusions du rapport de la commission

3 abstentions, 47 oui, 9 non

Les conclusions du rapport de la commission sont acceptées à la majorité.

2.4. Préavis municipal n°2016-18 relatif à « La vente ou mise à disposition d'une parcelle en zone industrielle »

Rapporteur : M. Claudio MARIANO

Conclusions du préavis municipal et du rapport de la commission chargée de l'étude :

1. d'autoriser la Municipalité à vendre la parcelle n° 1169, d'une surface de 13'109 m2, au lieu-dit « Champex », pour un montant de CHF 1'698'000.-
2. d'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan, soit porté sur le compte « réserve terrains industriels, infrastructures et achats »
3. d'autoriser la Municipalité à accorder :
 - pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle n° 1169, d'une surface de 13'109 m2, au lieu-dit « Champex », moyennant une rente annuelle de 4 % de CHF de 129.50 le m2, indexée selon IPC
 - pour une durée de 10 ans, un droit d'emption, sur la part du fonds grevé par le droit de superficie, au prix de CHF 135.- le m2 indexé selon IPC, dont à déduire la moitié de la rente de superficie payée jusqu'au jour de l'exercice du droit d'emption
4. d'accepter, en cas d'exercice du droit d'emption, que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan proportionnellement à la surface, soit porté sur le compte « réserve terrains industriels, infrastructures et achats »
5. d'exiger, en cas d'exercice du droit d'emption, l'inscription en faveur de la commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.

Discussion

M. Jean-Paul JOTTERAND, annonce que la CoFin dépose un amendement :

« En effet, il y est mentionné que, pour la même surface, la rente annuelle est basée sur un prix de CHF 129.50 le m2 et que le droit d'emption l'est sur une base de CHF 135.- le m2. En réalité, ces deux éléments doivent être basés sur le prix de vente fixé au point 1, soit CHF 1'698'000.-.

En conséquence, la CoFin va déposer un amendement pour une nouvelle rédaction du point 3 comme suit:

3. d'autoriser la Municipalité à accorder:

- pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur la parcelle no 1169, d'une surface de 13'109 m², au lieu-dit « Champex », moyennant une rente annuelle de 4 % de CHF 1'698'000.-, indexée selon IPC

- pour une durée de 10 ans, un droit d'emption, sur la part du fonds grevé par le droit de superficie, pour le prix de CHF 1'698'000.-, indexé selon IPC, dont à déduire la moitié de la rente de superficie payée jusqu'au jour de l'exercice du droit d'emption »

M. Frédéric BORLOZ annonce être d'accord avec la CoFin et remercie la Commission pour son travail technique impeccable. Les dissensions qu'il y a eu sur le budget étaient d'ordre politique uniquement.

M. Lionel BILECI au nom du groupe Alternatives les Verts annonce être contents de favoriser les places de travail. L'éthique est une priorité et demande si l'extension concerne l'activité aérospatiale ou nucléaire ?

M. Frédéric BORLOZ répond que l'éthique est une question de point de vue. Il s'agit clairement des attaches et protections de réservoirs à hydrogène d'Ariane 6 qui sont fabriquées là.

M. Philippe BELLWALD pose une question relative à l'illustration en page 2 car il ne voit pas de quelle correction s'agit-il le long de la parcelle 1169.

M. Frédéric BORLOZ répond que l'on ne distingue pas bien sur le plan. Si on regarde le chemin au bas de la page qui montre la parcelle concernée, deux traits côte à côte y figurent, c'est l'élargissement de la route. Le texte est juste mais ce n'est pas très clair sur le plan du préavis. Les indications avaient été données à la commission.

Les conclusions amendées du rapport de la commission sont acceptées à l'unanimité moins une abstention..

3. Réponse à l'interpellation « Questions relatives à l'acquisition d'actions TPC par la Commune lors de la législature 2011-2015 »

La Municipalité a transmis par écrit les réponses aux questions de cette interpellation.

M. Marcel-Jacques BACCA remercie la Municipalité pour la réponse écrite mais ne peut pas s'en satisfaire car cela laisse apparaître une gestion financière désinvolte. Les réponses sont très lacunaires. Les actions TPC ont été achetées à des prix trop élevées. Elles figurent dans l'inventaire des titres de la Commune à Frs 0.-. En résumé, la Municipalité a fait un cadeau de plus de 50'000.- à des personnes privées pour des prétextes discutables puisque la Commune ne détient que 3% des actions. L'Entente Aiglonne demande que ce genre de transactions ne se fasse plus et que des achats se fassent au prix du marché.

M. Frédéric BORLOZ répond qu'il n'y a pas de marché puisqu'elles ne sont pas cotées.

4. Propositions individuelles

Postulat PLR : « Evaluation comparative »

M. Philippe PASCHE, au nom du groupe PLR, dépose un postulat dont la conclusion est la suivante :

« La Municipalité est chargée de présenter, en vue des budgets futurs, une évaluation comparative des coûts de fonctionnement communaux et d'analyser les tâches communales sous l'angle de l'efficacité, dans le but de maintenir l'équilibre des comptes annuels et la capacité d'investissement de la commune. »

M. Frédéric BORLOZ propose de renvoyer ce postulat à la Municipalité tout en rendant attentif qu'il faut trouver les Communes voulant bien s'associer. Il est intéressant de le faire et de mettre à jour les données qui ont quelques années.

Le postulat est pris en considération et renvoyé à la Municipalité à la majorité, 6 abstentions.

Postulat UDC : « Bus communal : postulat relatif à la très forte augmentation de l'abonnement an »

M. François DELADOEY, au nom du groupe UDC, distribue, dépose et lit un postulat dont les conclusions sont les suivantes :

« Par ce postulat, le groupe UDC souhaite interpeller la Municipalité afin qu'elle se penche à nouveau sur cette situation dans le but d'en limiter la dureté des conséquences. La situation est compliquée car une modification du zonage Mobilis semble peu réaliste, sans compter qu'elle ne serait possible qu'une fois par année. Dès lors, il semblerait que deux pistes de réflexion existent :

- la modération de l'effort financier consenti par les Aiglons, et notamment les enfants et les adultes modestes, par la pérennisation des subventions accordées au-delà des délais annoncés, ou
 - la création d'un abonnement uniquement pour le bus communal
- Enfin, une analyse particulière pourrait aussi avoir lieu en faveur des écoliers. »

Mme Maude ALLORA répond que la Municipalité est soucieuse de ce problème du bus communal dans le réseau Mobilis. La Municipalité accepte de prendre en considération ce postulat.

M. Joël LAUNAZ ajoute que le PS soutient le postulat de l'UDC. Une augmentation est trop lourde pour une famille de classe moyenne.

M. Cyril ZOLLER aime beaucoup les transports publics et accepte ce postulat. Il est important d'avoir une réflexion sur les transports publics. Il faut réétudier le dossier car cela va augmenter les charges sociales si les familles doivent être aidées.

Le postulat est accepté à l'unanimité et renvoyé à la Municipalité.

Projet de décision de compétence « Constitution d'une commission thématique »

M. Philippe PASCHE, au nom du groupe PLR, dépose un projet de décision de compétence du Conseil communal [art. 59, lit. c) Règlement du Conseil communal], dont les conclusions sont les suivantes :

« « Le Conseil communal constitue une commission thématique élue pour la durée de la législature [Art. 40, lit. b. Règlement du Conseil communal] chargée de traiter des préavis portant sur des opérations immobilières de la Commune (achats et ventes de terrains et immeubles). »

Il propose que cette décision de compétence du Conseil communal soit renvoyée à une commission pour examiner les conditions optimales de mises en œuvre, la précision du cahier des charges, le mode de fonctionnement, etc.. »

M. Livio HÜRZELER relève, concernant cette commission thématique, que cela enlève une compétence du Conseil communal. Il est déjà délégué à la Municipalité une compétence importante de 300'000.-. Si nous acceptons une commission thématique nous acceptons une délégation de compétence. Il demande de faire attention qu'une Commune ne se transforme pas en société immobilière. Il propose de refuser.

M. Philippe PASCHE cite le règlement du Conseil, article 40, qui définit 3 types de commissions dont les commissions thématiques élues par le Conseil Communal. La commission élue pour la durée de législature n'est pas une délégation à la Municipalité.

M. Christophe BARBEZAT répond qu'on est des politiciens de milices, multitâches et souhaite que l'on puisse garder le choix des préavis.

Le projet de décision de compétence est accepté à la majorité et renvoyé en commission.

Un Municipal doit être présent dans cette commission.

Le Président demande à chacun l'accord de continuer la séance au vu de l'heure de la date de convocation dépassée. Chacun accepte de poursuivre cette séance.

Interpellation du parti socialiste : « Pour des emplois aiglons »

M. Joël LAUNAZ, au nom du groupe PSA, dépose et lit une interpellation dont les questions sont les suivantes :

« Que fait ou que pourrait faire notre Municipalité pour favoriser l'embauche des travailleurs domiciliés dans notre district dans les grandes entreprises ?

Ne devrait-elle pas saisir l'occasion d'inclure le futur des emplois de nos résidents dans les discussions ?

Pourrions-nous favoriser l'embauche de nos citoyens lors de la création de places de travail comme annoncé dans un des rapports traité lors de ce CC ? »

M. Frédéric BORLOZ annonce que la réponse sera faite comme demandée par écrit.

Interpellation de l'Entente aiglonne : « Etats généraux / transfert AL-ASD / mise à l'enquête projet « Résidence du Clos de la Cure » (dossier 2016-65, CAMAC 165930) »

M. Livio HÜRZELER, au nom de l'Entente aiglonne, dépose une interpellation et lit son développement. En conclusion, il pose les questions suivantes :

« Au vu des décisions et actions prises par la Municipalité, l'Entente Aiglonne demande les explications suivantes :

a) Sans compte-rendu des Etats généraux, sur quelles bases la Municipalité s'est-elle appuyée pour mandater un bureau spécialisé pour affiner les études concernant quatre options pour le passage du train ?

b) De quelles options s'agit-il ?

c) Par quel biais ces études sont-elles rémunérées, sachant qu'aucun crédit d'études n'a été voté par le Conseil Communal pour des prestations hormis celles décrites dans la feuille de route concernant Aigle-Centre (PM 2016-05 du 29 février 2016) ?

d) Quand la Municipalité va-t-elle convoquer la prochaine réunion des Etats généraux afin de débattre, notamment, des variantes du transfert de l'AL sur les voies de l'ASD présentées lors de la séance du 29 octobre 2016 ?

e) La compatibilité du projet des Résidences du Clos de la Cure avec les variantes du transfert de l'AL sur les voies de l'ASD a-t-elle été étudiée et quelles en sont les conclusions ?

f) Dans l'hypothèse où le futur tracé du transfert passerait sur le site du projet des Résidences du Clos de la Cure, comment la Municipalité envisage-t-elle de respecter les décisions issues du processus des Etats généraux ?

Vu l'urgence du dossier, l'Entente aiglonne prie la Municipalité de joindre sa réponse écrite aux cinq questions a) à f), ci-dessus, à la convocation à la réunion de février 2017 mentionnée dans sa décision du 21 novembre 2016. »

Mme Maude ALLORA répond qu'une mise à l'enquête ne peut pas être refusée par la Municipalité. Le reste sera répondu par écrit.

Interpellation : « Valorisation de l'accès « train » au Château d'Aigle »

M. Marc-Olivier DRAPEL, dépose une interpellation dont la question est la suivante :

« La Municipalité pourrait-elle réunir autour de la table, les TPC et l'Association du Château pour entreprendre les démarches nécessaires afin de rebaptiser l'arrêt « ASD-Dépôt » en « Château d'Aigle » ?

M. Alexandre FAVRE pose une question au municipal de la police. Suite aux 3-4 épisodes de l'année passée au retour du ski, il demande s'il est décidé de prendre des dispositions pour des problèmes de circulation ponctuels ?

M. Piero RUGGIERO répond que les services ont pris des dispositions pour réguler la circulation, les bouchons vont loin mais ils essaient de réguler.

M. Alexandre FAVRE propose de mettre un ou deux agents qui stoppent et régulent.

M. Piero RUGGIERO prend note.

M. Carlo CARRIERI, en analysant le budget 2017 et le rapport CoFin, demande pourquoi notre Commune en tant qu'employeur n'a pas jugé utile d'assurer pour la perte de gains. Notre Municipalité n'a-t-elle pas l'impression de prendre un risque sur le dos des citoyens ?

M. Frédéric BORLOZ répond que le problème a été soulevé par la CoFin sur le potentiel risque. Des calculs ont été faits avec la prime demandée par rapport à ce qui a été dépensé. Le risque n'est pas incommensurable dans la mesure où il est limité dans le temps car d'autres assurances prennent en charge en cas de long terme. Pour le moment, la Commune est bénéficiaire. S'il devait y avoir du changement, une offre sera demandée.

M. Christophe BARBEZAT, au nom de l'Entente aiglonne, émet un vœu, selon l'article 63 paragraphe 2 qui traite de la réponse à une question qui renvoi à l'art 62 alinéa3, l'Entente aiglonne attend toujours la réponse à ses questions par écrit déposées lors du dernier Conseil Communal du 28.9.2016. L'Entente aiglonne fait le vœu que la Municipalité respecte l'article 62, alinéa 3 et qu'elle puisse recevoir au plus tard à la prochaine séance les réponses par écrit à ses questions.

Allocution de M. le Président

M. le Président souhaite tous ses vœux de bonheur, de joie et de santé pour 2017. Il remercie la secrétaire du Conseil et la secrétaire municipale.

Allocution de M. le Syndic

L'origine du Chablais vient de l'Abbaye de Saint-Maurice. Ses habitants voulaient se protéger de l'Evêché de Sion et le Chablais s'est créé naturellement. Il y eut beaucoup de convoitise car les chanoines en 999 ont débuté la taille de la vigne qui rapportait beaucoup d'argent. Il conseille la lecture du livre de l'Abbaye de Saint-Maurice et souhaite bonne année à tous.

La discussion n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 00 h 20.

Le Président du Conseil :


M. Jean-Luc MAYOR



La secrétaire :


Mme Barbara DEVAUD



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU JEUDI 02 MARS 2017

APPROBATION DU PROCES-VERBAL

Monsieur le président du Conseil communal, cher(e)s collègues,

Nous sommes conscients du gros travail que cela demande de faire le PV d'une séance du Conseil communal, et que la longueur du dernier conseil communal n'a pas aidé à ressortir avec exactitude les retranscriptions faites durant cette dernière séance.

Effectivement, le PV est un document officiel auquel tout conseiller doit pouvoir se référer ainsi que tout citoyen voulant avoir connaissance du déroulement de nos séances. Il est de la plus grande importance qu'il transcrive rigoureusement le contenu des débats. Malheureusement, ceci n'est pas le cas pour de nombreux points du dernier procès-verbal.

Il y a plusieurs points qui ne sont pas corrects ou mal retranscrits ; en voici quatre exemples :

P.6, dernier paragraphe : Le PV ne dit pas si le vote secret a été demandé ou pas, alors qu'il a bien été demandé.

P.8, Finance p.26 à 29 : Il manque le numéro de compte complet, il est noté compte 229 il faut en effet mettre compte 229.3223.13/14, il manque également le nom de la banque « Dexia ».

P.10, avant-dernier paragraphe : Je cite : « *Les amendements du rapport de la CoFin étant tous refusés, les conclusions du rapport de la CoFin sont donc les rapports du préavis municipal...* » Même si elles ont été rejetées, les conclusions de la CoFin restent les conclusions de la CoFin ! nous proposons par exemple : « les conclusions de la CoFin ayant été rejetées, ce sont celles du préavis municipal qui sont acceptées. »

P.15. Il y a confusion entre le taux d'imposition et le point d'impôt. M. Borloz ne peut pas avoir dit (sic) « *C'est positif qu'on n'augmente pas le point d'impôt de notre population* » (milieu du premier paragraphe) puis, au 3^e paragraphe « *il n'y a pas de lien entre le plafond d'endettement et le point d'impôt.* »

Nous avons également dénombré d'autres erreurs.

C'est pour cette raison que l'Entente Aiglonne refuse ce PV et demande de reporter l'acceptation du PV corrigé lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Je vous remercie de votre attention.

Pour l'Entente aiglonne : Christophe Barbezat, président de groupe.
Aigle, le 02 mars 2017